

Aide-mémoire

Afin de vous aider à bien remplir votre demande, veuillez vous assurer d'être conforme aux exigences d'admissibilité du programme. Il est important de respecter les modalités d'admissibilités avant de soumettre une demande. La date limite pour déposer un projet est le **25 mars 2026 16h**

Voici une liste des critères selon lesquels l'admissibilité de votre projet est assujettie. Veuillez avoir l'obligeance de vérifier que vous répondez favorablement à chacun des points ici-bas avant de transmettre votre demande.

1. Vous ou votre organisme êtes admissible à soumettre un projet
2. Votre projet cadre avec les activités admissibles et les orientations prioritaires
3. Votre projet ne comporte aucune dépense non admissible
4. Votre demande de financement ne dépasse pas 75% du coût total du projet
5. Vous avez rempli les formulaires suivants :
 - a. Formulaire de demande de financement – intervention régionale **Annexe 1a**
 - b. Annexe complémentaire_partenaires_livrables
 - c. Chiffrier excel – Coûts des activités PADF 2024-2027
6. Vous avez pris connaissance des critères d'évaluations de l'Annexe 10

Pour plus d'information concernant les modalités ou toutes autres questions concernant l'admissibilité des projets, veuillez contacter Mme Claudine Lajeunesse clajeunesse@afm.qc.ca ou par téléphone au 450 266 5402 poste #239

MODALITÉS POUR L'APPEL DE PROJETS

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME PADF - VOLET D : Soutien d'activités visant à favoriser l'aménagement durable du territoire forestier et à la mise en valeur de la ressource forestière (tiré du cadre normatif 2024-2027du MRNF)

L'objectif de ce volet est de soutenir l'organisation des différentes activités visant à favoriser l'aménagement durable du territoire forestier et la mise en valeur de la ressource forestière.

Le budget consacré à l'appel de projet est de 125 240\$

2. CLIENTÈLE ADMISSIBLE

- une MRC;
- une municipalité locale;
- une communauté autochtone;
- un organisme à but non lucratif;
- les organismes signataires d'une entente de délégation de gestion en vigueur sur le territoire visé par les répercussions de l'activité;
- les agences régionales de mise en valeur des forêts privées;
- les institutions d'enseignement reconnues par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

3. FINANCEMENT ACCORDÉ

Maximum de 50 000\$ de financement accordé par projet

L'aide financière accordée par l'ensemble des programmes correspond à un maximum de 75 % des dépenses admissibles.

Tous les projets devront être terminés pour le 31 mars 2027. Les promoteurs devront présenter leur projet sur le formulaire fourni à cet effet. Les projets seront retenus au mérite à partir de critères d'évaluation définis et selon les sommes disponibles. Il est important de préciser que le comité de sélection attribuera une note de passage, laquelle devra être égale ou supérieure à 75% pour chacun des critères que voici :

- ✓ Critère 1 _Perinence de l'activité (20%)
- ✓ Critère 2 _ Qualité de l'activité (50%)
- ✓ Critère 3 _ Retombées potentielles de l'activité (30%)

CRITÈRES DE SÉLECTION	Note	Note pondérée
Critère 1- Pertinence de l'activité (20 %)	0 /20	0%
1.1 Adéquation de la demande avec le volet concerné et les critères du programme	/10	
1.2 Adéquation avec les orientations, les priorités et les stratégies du Ministère et des délégataires	/10	
Critère 2- Qualité de l'activité (50 %)	0 /50	0%
2.1 Clarté et pertinence des objectifs visés	/20	
2.2 Échéancier réaliste	/10	
2.3 Montage financier crédible et capacité financière du promoteur	/10	
2.4 Expertise du requérant	/5	
2.5 Qualité du partenariat au projet	/5	
Critère 3- Retombées potentielles de l'activité (30 %)	0 /30	0%
3.1 Effet durable sur l'aménagement durable de forêts 10%	/10	
3.2 Retombées locales et rayonnement régional du projet 10%	/10	
3.3 Impact économique 10%	/10	
Résultat final : Pour déterminer la recommandation d'une activité, le comité de sélection attribue une note de passage, laquelle doit être égale ou supérieure à 75 % pour chacun des trois critères.		0%

Lorsque le bénéficiaire admissible est un organisme à but non lucratif, la contribution minimale du bénéficiaire de 25% peut être réalisée sous forme de contribution bénévole, jusqu'à l'équivalent de la contribution minimale requise.

Le calcul du cumul des aides financières directes ou indirectes, reçues des ministères (incluant les autres programmes du MRNF), des organismes et des sociétés d'État des gouvernements du Québec et du Canada incluant des crédits d'impôt ainsi que des entités municipales autres que celles qui sont bénéficiaires du programme, ne doit pas dépasser 75 % des dépenses admissibles, sans quoi la contribution du Ministère faite en vertu du PADF sera diminuée d'autant afin de respecter ce critère. Le calcul du cumul de ces aides exclut la contribution des bénéficiaires à l'activité dont le taux minimal devrait être de 25 %.

4. ACTIVITÉS ADMISSIBLES

Les activités suivantes sont admissibles :

- les activités visant à sensibiliser, à promouvoir et à valoriser ;
- la main-d'œuvre et les métiers du domaine forestier;
- les différents produits issus de la ressource ligneuse;
- l'importance de mettre en valeur la ressource forestière et les produits qui en découlent;
- l'impact du milieu forestier à l'égard des changements climatiques, des écosystèmes et de la biodiversité;
- les activités visant à assurer le suivi des travaux d'aménagement forestier sur les territoires forestiers résiduels et sur les terres privées appartenant à des propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la LADTF réalisés en vertu de versions antérieures du programme;
- les activités visant à développer une approche stratégique régionale et visant la réalisation d'activités structurantes;
- les activités visant la mise en œuvre d'une démarche de planification forestière collaborative intégrée.

5. ACTIVITÉS NON ADMISSIBLES

Les activités suivantes ne sont pas admissibles:

- les études de marché ou de faisabilité;
- les activités d'expérimentation de procédés;
- les activités associées à des projets récréotouristiques ou de villégiature;
- les activités concernant les parcs et les boisés appartenant à une municipalité ou situés sur le territoire reconnu d'une réserve autochtone ;
- Les activités concernant l'agroforesterie.

6. LES DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses suivantes sont admissibles :

- les coûts de publicité, de promotion et de publication associés aux activités;
- l'achat de matériel et de fournitures;
- les frais de location de salles ou d'équipements pour la tenue de rencontres;
- les honoraires versés à des experts;
- les frais engagés pour assurer le suivi des travaux d'aménagement forestier sur les territoires forestiers résiduels sous entente de délégation de gestion et sur les terres privées appartenant à des propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la LADTF réalisés dans le cadre de versions antérieures du programme;
- les honoraires versés aux professionnels affectés à la mise en œuvre d'une démarche de planification forestière collaborative intégrée;
- les frais de production, de préparation, de rédaction ou de traduction de documents.

7. LES DÉPENSES NON ADMISSIBLES

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles dans le cadre du programme :

- les frais généraux, les frais de fonctionnement ou administratifs;
- les taxes, telles que la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ), pour lesquelles le bénéficiaire est admissible à un remboursement;
- le déficit de fonctionnement d'un requérant admissible, le remboursement d'emprunts ou le renflouement de son fonds de roulement;
- toutes les dépenses qui ne sont pas directement liées aux objectifs spécifiques des volets du programme;
- toutes les dépenses liées aux demandes d'un bénéficiaire concernant les normes de certification forestière (CSA, FSC, SFI) dans le cadre des activités de certification;
- la construction, l'amélioration, la réfection ou l'entretien des sentiers de motoneige, de véhicules tout-terrain et de tous les sentiers voués à des fins récréatives;
- l'achat de machinerie et d'équipements industriels;
- l'installation et l'opération de camps forestiers;
- le transport et l'hébergement des travailleurs forestiers.

8. ORIENTATIONS ET PRIORITÉS À CONSIDÉRER DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS

Le Ministère a défini l'un des critères de sélection des projets l'adéquation du projet avec les différentes orientations et priorités du MRNF dans le contexte de la forêt privée. Les liens suivants présentent les différentes orientations et priorités que le MRNF s'est dotées pour les prochaines années. Dans le contexte montérégien, il faut s'attarder à ceux touchant la forêt privée.

[Gestion de la forêt privée | Gouvernement du Québec](#)

[Stratégie d'aménagement durable des forêts | Gouvernement du Québec](#)

[Études et recherches sur le bois en construction | Gouvernement du Québec](#)

[Politique d'intégration du bois en construction | Gouvernement du Québec](#)

De plus, Il est souhaitable que les projets soient en lien avec les domaines d'intervention identifiés par les instances municipales de la Montérégie. Trois domaines d'intervention ont été identifiés avec leurs priorités;

VOLET ENVIRONNEMENT

- Maintien et rétablissement du couvert forestier et de la connectivité dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques
- Maintien de la biodiversité et adaptation aux changements climatiques

VOLET ÉCONOMIQUE

- Création de richesse et retombées économiques issues de la mise en valeur de la forêt.
- Mise en marché des bois récoltés provenant de la forêt privée de la Montérégie.
- Mise en valeur des érablières de la Montérégie.

VOLET SOCIAL ET TERRITORIAL

- Sensibilisation et mobilisation des propriétaires à la mise en valeur des forêts
- La main-d'œuvre forestière et sa relève

Vous trouverez de l'information supplémentaire concernant les domaines d'intervention en annexe.

9. TRANSMISSION DES PROJETS ET QUESTIONS

Transmettre vos projets pour le 25 mars 16h à l'organisme coordonnateur (AFM) :

- **par courriel** : à l'attention de Claudine Lajeunesse, à afm@afm.qc.ca
- **par la poste** : à l'attention de Claudine Lajeunesse, Agence forestière de la Montérégie, 749, rue Principale, Cowansville, J2K 1 J8

Pour plus d'informations sur l'appel de projets, nous vous invitons à adresser vos demandes à :

- Claudine Lajeunesse, ing f., directrice générale à l'Agence forestière de la Montérégie à afm@afm.qc.ca ou par téléphone au 450-266-5402 poste 239

ANNEXE 1 - FICHES PRÉSENTANT LES DOMAINES D'INTERVENTION PRIORITAIRES ISSUS DU VOLET ENVIRONNEMENTAL

DOMAINE D'INTERVENTION

Maintien de la biodiversité et adaptation aux changements climatiques

MISE EN SITUATION

- La Montérégie est sans doute une des régions les plus diversifiées du Québec du point de vue biologique, notamment grâce à sa localisation à l'extrême sud du Québec et au climat clément qui en découle, ainsi qu'à la diversité et la richesse de ses sols. On y retrouve notamment une large proportion des écosystèmes forestiers exceptionnels ainsi que des espèces à statut précaire de la province.
- Pour ces raisons ainsi qu'à cause du développement du territoire et sa forte densité de population humaine et celle de cerfs de Virginie, la Montérégie est la région du Québec où les forêts sont les plus exposées aux pressions anthropiques. En effet, les forêts montréalaises subissent fortement la fragmentation et des modifications de composition et de structure d'origine anthropique et faunique. Elles sont également exposées à la pollution atmosphérique et aux invasions biologiques qui affectent notamment leur biodiversité.
- Par ailleurs, il est clair que les changements climatiques auront de multiples conséquences délétères sur les forêts. Ils entraîneront, entre autres, un important et rapide déplacement des niches climatiques des espèces de la région vers le nord et vers l'est, rendant des espèces d'ici mal adaptées au climat local plus chaud, alors qu'il deviendra favorable à des espèces du sud (bénéfiques et/ou nuisibles).
- De plus les changements climatiques rendront fréquents les événements climatiques extrêmes, historiquement rares (canicules, inondations, sécheresses, redoux hivernaux, printemps ou automnes hâtifs ou tardifs) entraînant une mortalité accrue d'organismes adaptés au climat actuel, surtout chez les espèces sensibles, ainsi, vraisemblablement, qu'un déséquilibre au profit des espèces ubiquistes.
- La diversité des écosystèmes est reconnue comme un excellent gage de protection, les rendant résilients face aux stress et aux situations extrêmes. Le maintien et l'amélioration de la diversité des forêts, tant en termes de composition que de structure, sont notamment identifiés comme des pistes de solutions robustes par la plupart de ceux qui ont étudié ou réfléchi aux moyens d'atténuer les effets des changements climatiques en milieu forestier.
- En Montérégie comme ailleurs, les propriétaires sont peu informés des effets que risquent d'avoir les changements climatiques sur leur forêt, de l'importance de la biodiversité à la base de leur équilibre et de leur résilience, ainsi que des conséquences associées à l'arrivée des espèces exotiques envahissantes.
- De plus, même s'il existe des initiatives locales, force est de constater qu'il n'y a pas d'actions régionales concertées sur ces problématiques (maintien de la biodiversité, lutte aux espèces exotiques envahissantes - détection, contrôle, prévention-, adaptation aux changements climatiques en milieu forestier), et très peu de sensibilisation des acteurs régionaux à ces questions.

ENJEUX MONTRÉGIEUX ABORDÉS

- Biodiversité, équilibre et résilience des forêts
- Espèces exotiques envahissantes
- Changements climatiques
- Espèces à statut précaire et leurs habitats

DOMAINE D'INTERVENTION

Maintien et rétablissement du couvert forestier et de la connectivité dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques

MISE EN SITUATION

Les forêts de la Montérégie sont essentiellement de tenure privée. Principalement feuillues, elles abritent une richesse et une biodiversité exceptionnelles, de nombreuses espèces végétales et fauniques en situation précaire et 30% des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) de la province. En raison de leur proximité à de grands centres urbanisés, ces superficies forestières subissent des pressions grandissantes qui accélèrent leur conversion à d'autres usages (agriculture, développement urbain, villégiature, etc). **La fragmentation et la destruction des habitats naturels qui résultent des activités humaines sont considérées comme une des causes majeures de l'érosion de la biodiversité.** Elles entraînent la perte et la fragmentation des foyers de régénération naturelle de la forêt, **ce qui met en péril leur productivité et leur survie.** Afin de compenser les effets négatifs de cette fragmentation, les biologistes de la conservation ont conseillé d'accroître la connectivité entre les habitats (Bennett, 2003 dans Bergès *et al.*, 2010), permettant aussi de s'adapter aux conséquences des changements climatiques, qui vont modifier les conditions bioclimatiques, et ainsi forcer de nombreuses espèces à migrer afin de conserver des conditions favorables à leur cycle de vie (Bergès *et coll.*, 2010; Berteaux *et coll.*, 2014). « Parce que les changements dans les forêts sont et vont demeurer difficiles à prévoir, les principaux efforts d'adaptation devraient porter sur le maintien, la restauration et le renforcement de la capacité des écosystèmes à réagir face aux stress. [...] **Peu importe les effets des changements climatiques, l'obligation de maintenir la biodiversité demeure** » (MFFP, 2017).

La résilience des forêts est gage de leur productivité à long terme

Les activités d'exploitation forestière génèrent des revenus significatifs et contribuent à l'économie locale. La forêt est une ressource renouvelable dont dépendent de nombreuses espèces, mais aussi de nombreux emplois. La pérennité de la vocation forestière des terres permet donc de maintenir un couvert forestier à long terme au bénéfice des humains et de la biodiversité.

ENJEUX MONTÉRÉGIENS ABORDÉS

- Forte densité de population (3^e région plus peuplée), entraînant une multiplicité de pressions sur le milieu forestier : développement urbain, usage récréatif des milieux naturels. Il est donc nécessaire de jumeler différents usages sur un même site (productifs, récréatifs, conservation, etc.);
- Fragilisation des forêts résiduelles en raison de la disparition progressive du couvert forestier / forte fragmentation des forêts et perte des corridors écologiques. Plus on approche de la grande région de Montréal, plus on note l'importance des fractures de connectivité entre les grands massifs forestiers. On ne peut se permettre de perdre davantage de boisés et il importe même de renverser la tendance;
- Manque de concertation multi-échelle et régionale pour la planification de l'aménagement du territoire, pourtant essentielle pour la mise en œuvre d'actions concrètes et le maintien de la biodiversité.

ANNEXE 2 - FICHES PRÉSENTANT LES DOMAINES D'INTERVENTION PRIORITAIRES ISSUS DU VOLET ECONOMIQUE

DOMAINE D'INTERVENTION

Mise en valeur des érablières de la Montérégie

MISE EN SITUATION

- À l’automne 2017, la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ) a présenté une nouvelle planification stratégique couvrant les années 2018-2023 afin de déterminer ses moyens d’action pour le développement de la filière du sirop d’érable.
- Parmi les quatre enjeux prioritaires, se trouve en haut de la liste, les ventes qui sont ciblées à la hauteur de 185 millions de livres à la fin de l’exercice en 2023.
- Les ventes acéricoles au Québec ont doublé depuis 2010 passant de 59 millions de livres à 118 millions de livres depuis quelques années.

Note : La FPAQ compte 12 syndicats régionaux. Elle est présente dans toutes les régions administratives du Québec, dont la Montérégie.

PORTRAIT ACÉRICOLE DE LA MONTÉRÉGIE

- En 2018, la Montérégie :
 - ✓ 527 entreprises ayant du contingent et 3 078 294 entailles
 - ✓ Une production de plus de 12,6 millions de livres de sirop d’érable
 - ✓ Un rendement de 4,09 livres à l’entaille ce qui fait un des meilleurs rendements de l’ensemble des régions administratives du Québec (voir tableau dernière page).
- Selon les données de cartographie écoforestière du 4^e décennal, plus de 100 000 hectares de superficies occupées par des érablières offriraient un potentiel acéricole. Ce qui représente à peine 10 % des érablières exploitables.
- La valeur des produits de l’érable en 2018 en Montérégie s’élevait à 36,6 millions de dollars. La production acéricole constitue un apport économique important en Montérégie.
- En sachant que la Montérégie compte seulement 8 % des entreprises acéricoles au Québec, il y a donc un potentiel de développement très intéressant à prendre en compte.
- En 2017, la Fédération des producteurs acéricoles du Québec avait demandé au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), Luc Blanchette, de réaliser un portrait du potentiel acéricole de l’ensemble du Québec. La Fédération est toujours en attente du portrait et entend récidiver auprès du nouveau ministre du MFFP, Pierre Dufour.
- La Montérégie est à proximité du marché américain.
- 60 % de la production du sirop d’érable du Québec est exporté chez nos voisins du sud.

ENJEUX MONTÉRÉGIENS ABORDÉS

- La transformation des produits de la forêt et la création de richesse
- Le développement des autres ressources de la forêt
- Le développement du plein potentiel de la forêt montérégienne

DOMAINE D'INTERVENTION

**Création de richesse et retombées économiques issues
de la mise en valeur de la forêt**

MISE EN SITUATION

- Le potentiel ligneux de la forêt privée du territoire a été largement sous-utilisé. En effet, en 2015, à peine 24 % de la possibilité forestière a été récoltée.
- Selon le dernier calcul de possibilité, le volume ligneux disponible annuellement à la récolte en Montérégie est de 966 414 m³, dont 66% en feuillus (peupliers et autres feuillus) et à peine 7% en sapins-épinettes-pins gris. La Montérégie se démarque donc par un volume important de feuillu disponible à la transformation. Elle est la région avec le plus fort potentiel de récolte de sciage feuillu de qualité.
- Le nombre d’usines de première transformation du bois a considérablement diminué sur le territoire de la Montérégie depuis les années 2000 selon le MFFP, passant de 21 à 8 usines détenant un permis de transformation de matière de 2000 m³ ou plus. Les principales usines de transformation primaire scient annuellement environ 281 000m³ (45% feuillu et 55% résineux) (MFFP, 2017). Une forte proportion de ce volume provient des États-Unis. Le morcellement du territoire et un approvisionnement moins stable en provenance de la forêt privée sont identifiés comme des contraintes à l’utilisation de la ressource par les transformateurs (Desfor, Étude de la chaîne de valeur forestière-MRC d’Acton, mai 2018).
- Pour les scieries de petite dimension, le séchage du bois semble un facteur limitant. La plupart des séchoirs sont de dimensions industrielles (Desfor, Étude de la chaîne de valeur forestière-MRC d’Acton, mai 2018). Plusieurs ébénistes ont mentionné la difficulté de trouver du bois local de qualité et séché convenablement (Desfor, Étude de la chaîne de valeur forestière-MRC d’Acton, mai 2018).
- La Montérégie détient le plus grand nombre d’entreprises de deuxième et troisième transformation du bois du Québec (381 entreprises en 2015). Les entreprises de deuxième et troisième transformation du bois sont majoritairement des entreprises de moins de 40 employés qui se trouvent dans les secteurs suivants : fabrication de meubles ou de composants de meubles, cercueils, moulures, ébénisteries, planchers, armoires de cuisine, portes et fenêtres, palettes et caisses. Toutefois, leur besoin en matière première est peu connu. Selon l’étude de la chaîne de valeur forestière- MRC Acton réalisée par le Groupe Desfor, il y a un manque de connexion à l’échelle régionale dans la chaîne de valeur entre la première transformation du bois et la 2^e et 3^e transformation. Une fois scié et séché, on semble perdre la trace du bois de forêt privée, par rapport aux autres sources, lorsque le bois se retrouve chez les grossistes.
- Pour que la forêt privée devienne pleinement une source de richesses pour les communautés régionales, le développement des produits de la forêt, et notamment par la deuxième et troisième transformation, doit être encouragé et soutenu.

ENJEUX MONTÉRÉGIENS ABORDÉS

- La production de matières ligneuses
- L’approvisionnement des usines
- La transformation des produits de la forêt et la création de richesse
- Le développement économique de la Montérégie

DOMAINE D'INTERVENTION

Mise en marché des bois récoltés provenant de la forêt privée de la Montérégie

MISE EN SITUATION

- Le potentiel ligneux de la forêt privée du territoire a été largement sous-utilisé. En effet, en 2015, à peine 24 % de la possibilité forestière a été récoltée.
- Selon le dernier calcul de possibilité, le volume ligneux disponible annuellement à la récolte en Montérégie est de 966 414 m³, dont 66% en feuillus (peupliers et autres feuillus) et à peine 7% en sapins-épinettes-pins gris. La Montérégie se démarque donc par un volume important de feuillu disponible à la transformation.
- Le contexte particulier de la Montérégie et sa possibilité forestière importante en feuillu font qu'elle est mal adaptée à la filière forestière conventionnelle qui s'intéresse surtout aux sapins, épinettes et pins gris.
- Une forte proportion du volume de bois récolté en Montérégie et mis en marché est destinée au marché de la pâte (73%). Les travaux financés dans le cadre des programmes d'aide génèrent beaucoup de volumes de bois pour la pâte. L'Agence estime à environ 5% du volume de bois récolté qui serait destiné au marché du sciage feuillu. Ainsi le transport du bois à l'usine peut devenir problématique lorsqu'il s'agit de petits volumes de bois de qualité sciage.
- La Montérégie est tout de même la région avec le plus fort potentiel de récolte de sciage feuillu de qualité. Les essences feuillues y sont abondantes et diversifiées. Le potentiel de valorisation est important si on permet aux producteurs d'avoir accès à des marchés de différents grades de qualité, à partir des produits de palette jusqu'au bois de déroulage.
- Selon les données écoforestières du MFFP de 2009, l'état actuel de la forêt privée régionale justifie de plus nombreuses interventions sylvicoles de nature commerciale, tant pour utiliser le potentiel ligneux et maximiser les retombées économiques régionales, que pour maintenir une forêt productive. Depuis 2012, des efforts ont été consentis pour augmenter la réalisation de travaux de coupes commerciales dans le cadre des programmes d'aide.
- L'industrie forestière achète près 60 000 mètres cubes de bois solides en Montérégie chaque année. Seulement 20% sont destinés aux entreprises montérégiennes contre 80 % aux entreprises à l'extérieur de la Montérégie. Plusieurs usines de transformation primaire du bois situées à l'extérieur de la région s'approvisionnent en Montérégie, telles que des usines de pâtes et papier et de sciage. Ce sont surtout les scieries bien établies et les portatives qui consomment le bois produit. Beaucoup de scieries de « services » existent encore en Montérégie. Le producteur livre le bois et le moulin le scie à forfait et parfois vend le surplus généré.

ENJEUX MONTÉRÉGIENS ABORDÉS

- La production de matières ligneuses
- Le revenu net de la récolte pour les propriétaires forestiers
- L'approvisionnement des usines
- La logistique du transport du bois sciage feuillu

ANNEXE 3 - FICHES PRÉSENTANT LES DOMAINES D'INTERVENTION PRIORITAIRES ISSUS DU VOLET SOCIAL ET TERRITORIAL

DOMAINE D'INTERVENTION

La main-d'œuvre forestière et sa relève

MISE EN SITUATION

- Selon le Comité sectoriel de la main-d'œuvre en aménagement forestier (CSMOAF), on vit actuellement une grande difficulté de recrutement de main-d'œuvre dans tous les métiers qui se rapportent au secteur forestier. La difficulté culmine pour le recrutement des abatteurs manuels et des opérateurs de machines d'abattage (CSMOAF, 2012). Cette situation touche la Montérégie comme les autres régions dominées par les forêts de tenure privée. Le recrutement plus difficile des jeunes aux métiers de la forêt est d'autant plus problématique qu'il est accompagné d'un vieillissement de la population et de nombreux départs à la retraite.
- Dans ce contexte de grande rareté de main-d'œuvre, l'investissement des entreprises dans le capital humain sera primordial. Les entreprises forestières devront innover davantage pour retenir leur personnel qualifié et attirer de la nouvelle main-d'œuvre. (CSMOAF, site internet).
- Cette pénurie de main-d'œuvre forestière et les difficultés de recrutement ont été soulignées en 2018 par l'ensemble des entreprises sondées dans le cadre de l'élaboration un portrait de la main-d'œuvre effectué par l'Agence forestière de la Montérégie (AFM). L'incapacité des entreprises à offrir des salaires concurrentiels ainsi que les conditions de travail difficiles entourant la récolte de bois sont ressorties comme des facteurs nuisant au recrutement et à la stabilité des emplois forestiers ;
- Le tiers des entreprises ont mentionné, dans ce sondage, avoir des besoins en termes de formation ;

ENJEUX MONTÉRÉGIENS ABORDÉS

- Maintien et relève de la main-d'œuvre forestière;
- Acceptabilité sociale de l'aménagement forestier;

Sensibilisation à la mise en valeur des forêts et mobilisation des

MISE EN SITUATION

- C'est la motivation du propriétaire forestier à s'engager à long terme dans une démarche de mise en valeur qui constitue probablement le facteur déterminant dans la mise en valeur. Or, d'un point de vue général, on note une faible implication des propriétaires de la région dans l'aménagement de leur boisé. À peine 15% des propriétaires ont confirmé la vocation forestière de leur propriété.
- Une partie de la population de la région tend à percevoir négativement l'aménagement forestier ; à y voir seulement l'exploitation de la forêt comme une menace pour la forêt. Cette perception est répandue dans notre région où le sous-développement de la culture forestière ne permet pas de contrebalancer cette vision issue d'une culture plus urbaine qui caractérise par ailleurs une partie de la population.
- En Montérégie, la perte de superficie forestière est un réel enjeu, et l'absence de distinction, pour plusieurs, entre l'aménagement forestier et la coupe de bois réalisée pour convertir un milieu boisé suffit à faire percevoir l'aménagement forestier comme une menace. Le portrait dévastateur de l'exploitation forestière en terres publiques, dépeintes par le documentaire l'Erreur Boréale en 1999 a aussi contribué durablement à cette perception négative.
- Selon le sondage réalisé auprès des propriétaires de boisés (FPFQ, 2012), près 75% propriétaires ont déclaré que des subventions et des rabais de taxes pourraient les motiver à intervenir dans leur boisé et près de 50% qu'une meilleure connaissance de leur boisé pourrait être un incitatif à faire davantage des travaux d'aménagement forestier.
- Par ailleurs, on considère que la possibilité forestière régionale est largement sous-exploitées et qu'il faudrait recruter de nouveaux producteurs forestiers parmi les propriétaires de boisés.
- L'intérêt dans la région pour la protection et la conservation laisse croire que parmi ces propriétaires, certains considèrent que l'offre actuelle ne rencontre pas leurs préoccupations de protection des écosystèmes forestiers, des habitats et de biodiversité.

ENJEUX MONTÉRÉGIENS ABORDÉS

- Possibilité forestière régionale sous exploitée;
- Acceptabilité sociale de l'aménagement forestier à améliorer. Mauvaise image liée à méconnaissance de l'aménagement forestier.
- Maintien de la vocation forestière.